DÉCLARATION DE TRAVAUX

(ARTICLE 49 du Code des Postes et des Communications Électroniques)

Région **Grand Est**

Maison de la Région - 1 place Adrien Zeller
BP 91006 - F67070 Strasbourg Cedex

1 – DÉCLARANT

Maître d'ouvrage : ☒ **Maître d'œuvre :** ☒

Dénomination : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE LA MARNE

Contact *(Nom, prénom)* **:**

Adresse *(numéro, rue, lieu-dit, code postal, commune) :* 2 place de la Libération - BP 352

51022 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Téléphone : 03 26 64 13 22

Courriel : siem@siem51.fr

2 - TRAVAUX À RÉALISER

Adresse (numéro, nom de la voie) ou localisation cadastrale (subdivision, numéro de parcelle, section, lieu-dit) :

Localisation : Rues Principale, Du Commerce et Ruelle du Menuisier - 2ème Tranche

Commune : SOUDRON **Code Postal :** 51320

Type de travaux : ☒ Intervention sur voirie existante ☐ Création de voirie ☒ Création de réseau

Type d'ouvrages : ☐ Réseaux d'assainissement ☐ Réseaux d'eau potable ☒ Réseaux électriques
☐ Réseaux de gaz ☒ Réseaux de communications électroniques
☐ Autres réseaux :

Nature des travaux Dissimulation de réseaux de distribution publique d'électricité

Linéaire construit : 870 mètres **Date des travaux** 02/08/2021

3 – INFORMATIONS DEMANDÉES

- Plan de situation désignant la position des ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques projetés. L'échelle du plan doit être comprise entre le 1/5000e et le 1/25000^{éme}
- Plans électroniques (au format .DWG géo référencé) des travaux à réaliser.
- Coordonnées LAMBERT du projet.

Conformément à l'article 49 du Code des postes et des communications électroniques et à son décret d'application n°2010-726 du 28 juin 2010, cette déclaration fera l'objet d'une publicité auprès des collectivités territoriales ou groupements de collectivités concernés ainsi que des opérateurs de réseaux de communications électroniques.